



## **VIGNOBLEXPOR et EUROTAX lancent un service de représentation fiscale inédit pour simplifier les expéditions de vin en Europe**

Vignoblexport, leader dans le transport des petites quantités de vins et spiritueux, et Eurotax, expert dans les taxes indirectes et les services fiscaux, se sont associés pour créer un service de représentation fiscale innovant à destination des domaines viticoles. Il s'agit d'un service en ligne inédit en Europe qui facilite les livraisons intracommunautaires et fait suite à la directive (UE) 2020/262. Il est d'ores et déjà disponible via l'Extranet Vignoblexport.

### **Comment le service fonctionne-t-il ?**

1. **Conformité fiscale** : Vignoblexport et Eurotax s'assurent que les domaines viticoles sont pleinement conformes à la réglementation fiscale de l'UE, minimisant ainsi les risques de sanctions et de pénalités. Cela permet d'expédier des marchandises en droits acquittés sans passer par des entrepôts donc d'économiser des coûts de transport et de gagner du temps.
2. **Traitement des formalités administratives** : Le nouveau service gère toutes les formalités douanières et fiscales liées à la circulation des produits soumis à accises, allégeant considérablement la charge administrative pour les domaines viticoles.

3. **Prépaiement des accises** : Les producteurs ont la possibilité de s'acquitter des droits d'accises avant la livraison, garantissant ainsi une conformité totale avec les réglementations locales du pays destinataire.
4. **Accès au marché européen facilité** : Grâce à une connaissance approfondie des réglementations douanières et fiscales de chaque pays de l'UE, VignoblExport et Eurotax permettent aux domaines viticoles d'accéder plus facilement et plus rapidement aux marchés européens.
5. **Réduction des coûts** : Le service de représentation fiscale de VignoblExport et Eurotax optimise les processus, ce qui se traduit par des économies de temps et de ressources financières pour les domaines viticoles. Il est accessible à partir de 29,99€ pour les livraisons à destination des professionnels et à partir de 0,30€ par bouteille pour les livraisons à destination des particuliers.

### **Comment accéder à ce service ?**

Il suffit de se connecter à l'Extranet VignoblExport et de se laisser guider :

<https://extranet.vignoblexport.fr/client/demo/request>

### **La directive (UE) 2020/262**

La directive (UE) 2020/262, en vigueur depuis février 2023, vise à simplifier les procédures administratives liées à la circulation des produits soumis à accises au sein de l'Union européenne. Elle permet désormais aux domaines viticoles d'utiliser des déclarations électroniques pour enregistrer ces mouvements de produits et autorise les entreprises à se faire représenter par des tiers pour le traitement des formalités douanières.

Grâce à ce nouveau service de représentation fiscale, les domaines viticoles peuvent se concentrer sur leur cœur de métier tout en bénéficiant d'une expertise solide pour naviguer dans ce nouveau cadre réglementaire.

Cette collaboration ouvre la voie à de nouvelles opportunités et à une croissance accrue pour l'industrie vinicole européenne. Pour l'instant, les destinations disponibles sont notamment la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Danemark, la Finlande et la Suède et seront progressivement étendues.

### **À propos de VignoblExport :**

VignoblExport a été fondé en 2011 à Orléans, en France. La société est spécialisée dans la logistique des petites quantités de vin et spiritueux, au service des entreprises et des consommateurs du monde entier. Les envois comprennent des échantillons pour des événements, des achats « œnotourisme » et des achats en ligne. VignoblExport est présent en France, en Espagne et en Italie. L'expertise de VignoblExport réside dans son offre de services unique et sur mesure, soutenue par des solutions digitales performantes. VignoblExport a rejoint le groupe Hillebrand Gori – A company of DHL en 2021.

<https://www.vignoblexport.com/fr/>

### **A propos d'Eurotax**

Eurotax est un représentant fiscal agréé et reconnu par les administrations fiscales Européennes. Eurotax représente les entreprises étrangères pour les droits d'accises et la TVA, garantissant la conformité de leurs déclarations. S'appuyant sur plus de 35 ans d'expérience, Eurotax s'est construit une notoriété dans l'Union Européenne.

Eurotax est leader dans les déclarations d'accises alcool en Europe et a développé des solutions digitales pour la gestion et le paiement des accises alcool.

<https://www.eurotax.fr/>

**Contact presse :**

**EUROTAX**

Ikram Houti  
Chargée des relations presse  
i.houti@eurotax.fr  
06.01.34.32.45

**VIGNOBLEXPOR**

Océane Micard  
Chargée des relations presse  
[oceane.micard@hillebandgori.com](mailto:oceane.micard@hillebandgori.com)  
03.80.24.43.58